



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

7 décembre 2016

FICHE RÉFLEXE

Prévention de passage à l'acte violent et signalement de comportements suspects

Dans un contexte de grands rassemblements liés aux festivités de fin d'année et de menace terroriste, chaque citoyen a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis ou limiter sa portée, et ainsi sauver des vies.

1. Pourquoi signaler un comportement suspect ?

En étant attentif à son environnement quotidien, tout citoyen peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte. L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir d'une attaque terroriste.

L'organisation d'un attentat requiert le plus souvent une préparation, ainsi que des moyens humains et matériels. La plupart des attaques terroristes font d'abord l'objet d'un repérage pour identifier les mesures de sécurité mises en place afin de les contourner. À l'occasion des différentes phases de l'élaboration d'une telle opération, les terroristes sont contraints, à un moment ou à un autre de s'exposer.

2. Comment détecter une situation suspecte ?

La préparation d'une action terroriste ne saurait être parfaite. Des incohérences apparaissent et chacun peut les détecter en faisant appel à son bon sens et à son intuition. Ces incohérences doivent amener les citoyens à s'interroger sur l'éventualité d'effectuer un signalement. Il faut par conséquent apprendre à être un observateur de son environnement (voisinage, vie professionnelle, transports en communs, etc.).

3. Comment se prépare une action terroriste ?

Comprendre la manière dont se planifie une action violente peut aider les citoyens à déceler certains indices de préparation. Quel que soit le niveau d'expérience des terroristes, ils prépareront leur action de la manière suivante : choix des cibles, préparation de l'action et mise en place.

3.1. Le choix des cibles

Les actions terroristes peuvent viser des cibles symboliques (des personnalités, une communauté, un corps de métiers représentant l'État, etc.) ou indifférenciées (population dans son ensemble) pour créer un climat de terreur et/ou toucher les intérêts économiques du pays.

3.2. La préparation de l'action

Les terroristes conduisent nécessairement des reconnaissances de la cible visée pour en identifier les vulnérabilités et déterminer le mode d'action qui leur permettra d'atteindre l'objectif visé :

a) reconnaissance physique du site ciblé, seul, en binôme ou en groupe (possible communication par gestes, chronométrage, présence d'une même personne sur le même lieu plusieurs fois sans raison apparente, stationnement prolongé d'un véhicule avec des personnes à bord, etc.) ;

b) rassemblement d'un maximum d'informations sur la cible :

- recherches de complicités internes ;
- demandes de renseignements sur les mesures de sécurité par le biais de discussions en apparence anodines ;
- observation de la manière dont se déroulent les contrôles de sécurité voire test de ces mêmes contrôles *via* de fausses alertes (type alerte à la bombe) ;
- prises de vues (photographies ou film) des infrastructures du site ciblé et du dispositif de protection mis en place (porte d'entrée d'un ministère, patrouilles de militaires, etc.) ;
- prises de notes sur les dispositifs de sécurité (plan du site, positionnement des caméras de surveillance, des portes d'entrée et de sortie, etc.) ;
- recherche d'informations par Internet (réseaux sociaux, plans et vues aériennes, etc.) ;
- utilisation de technique de dissimulation et de camouflage.

3.3. La phase précédant l'action

Un individu sur le point de commettre une attaque terroriste dissimulera probablement des armes : couteau, fusil d'assaut, arme de poing, ceinture d'explosifs, munitions, etc. Il aura donc une tenue adaptée et pourra :

- porter un sac anormalement lourd ou déformé par une arme ;
- porter des protections (genouillères, gilet pare-balle) ;
- avoir une tenue inappropriée pour la saison ou suffisamment ample pour cacher une arme ;
- dissimuler une arme dans le dos afin de franchir un point de contrôle qui se limiterait à l'ouverture des vestes sans palpation ;
- montrer des signes de nervosité ou de méfiance en contraste avec l'environnement.

Une attaque à l'explosif peut également être réalisée. Certaines situations doivent alerter les citoyens :

- un colis ou un sac abandonné. Un sac positionné dans un lieu de passage important doit entraîner un signalement ;
- un véhicule en stationnement prolongé depuis longtemps à proximité d'un lieu de rassemblement (marché, lieu de culte, etc.) ou d'un site sensible (mairie, ambassade, etc.) ;

4. Comment signaler et réagir ?

Il est recommandé à toute personne témoin d'un comportement suspect de rester discrète, d'observer et de mémoriser des éléments objectifs qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description précise des individus, direction de fuite, etc.). Ces informations sont absolument essentielles aux forces de l'ordre.

Le témoin devra ensuite appeler les forces de sécurité intérieure au 17, 112 (ou 114 pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).